

**Zeitschrift:** Cahiers du Musée gruérien  
**Herausgeber:** Société des Amis du Musée gruérien  
**Band:** 7 (2009)

**Artikel:** La "patriotique mission" de Lucien Despond  
**Autor:** Buchs, Denis  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1048173>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



**Denis Buchs** fut nommé conservateur adjoint du Musée gruérien en 1973. Il a conçu et organisé l'aménagement du bâtiment inauguré en 1978 puis a dirigé le musée et la bibliothèque de 1979 à 2006. Il est actuellement conservateur chargé de mission.

## La «patriotique mission» de Lucien Despond

*Exécuteur testamentaire de Victor Tissot et président de la commission du Musée et de la Bibliothèque de 1917 à 1951, Lucien Despond a défendu énergiquement les intérêts de la Fondation Tissot.*

Lucien Despond (1869-1951) fut une personnalité marquante de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle à Bulle, en Gruyère et au niveau cantonal. Chef d'entreprise, il fut aussi un leader du parti radical, devenant conseiller communal (1907) puis syndic de Bulle (1916-1922), député au Grand Conseil pendant trois périodes (entre 1921 et 1941). Au parlement cantonal, il soutint l'achat du château de Gruyères par le canton (1936) et présida la commission du château jusqu'à son décès.<sup>1</sup>

Lucien Despond a aussi joué un rôle important dans l'histoire de la Fondation Tissot en qualité d'exécuteur testamentaire de Victor Tissot et de président de la commission du Musée et de la Bibliothèque de 1917 à 1951. Dans une lettre de 1949, il rappelle: «(..) sans doute, j'ai pu confirmer Victor Tissot dans l'intention qu'il avait conçue, depuis la mort de son fils, de fonder un musée gruyérien. (...) j'ai eu le privilège et la chance de rencontrer Victor Tissot souvent, à Bulle et à Paris surtout. Il m'entretenait de son projet, de son coût, tout cela avec discrétion cependant puisqu'il ne m'avait pas même laissé entrevoir sa volonté de me désigner comme exécuteur testamentaire»<sup>2</sup>.

C'est déjà dans son testament de 1911 que Victor Tissot nomme Lucien Despond exécuteur testamentaire, «lequel est prié de bien vouloir accepter cette patriotique mission». Après le décès de V. Tissot (6 juillet 1917), Lucien Despond accepte le mandat. Selon le vœu du mécène, Lucien Despond prendra à cœur sa mission, et cela jusqu'au terme de sa vie. Il présidera la commission du Musée et de la Bibliothèque du

<sup>1</sup> Cahiers du Musée gruérien, *La radio en Gruyère*, 2003, pp. 72-73; *Le bois*, 2007, pp. 115-117; *La Gruyère*, 03.11.1951.

<sup>2</sup> MGB, CMB, lettre du 17.01.1949 (p.81).



14 décembre 1917 au 19 juin 1951. Jusqu'en 1922, il cumule cette fonction avec celle de syndic de Bulle. Depuis lors, il n'hésite pas à défendre énergiquement les intérêts de la Fondation Tissot, quitte à affronter le Conseil communal. Il dénonce inlassablement ce qui préterrite financièrement la Fondation, en particulier les impôts communaux, paroissiaux et cantonaux dont celle-ci doit s'acquitter, mais aussi la redevance annuelle que lui impose la commune.

Le premier combat porte sur les impôts communaux. Dès 1924, il rappelle que ladite Fondation Tissot n'est pas une fondation autonome aux termes de la loi, qu'elle appartient à la commune et que celle-ci ne peut imposer ses propres fonds.<sup>3</sup> Le Conseil communal l'admet après tergiversations mais Lucien Despond n'obtient la rétrocession des impôts payés qu'en 1929.<sup>4</sup> Le deuxième combat concerne la redevance que la commune prélève pour les travaux de caisse et de comptabilité effectués par son administration. Après avoir atteint 3500 fr. dans les premières années, cette taxe est fixée à 2000 fr. dès 1924. En considération du travail accompli, cette redevance est manifestement exagérée puisque le

Le 12 juin 1917, Lucien Despond (à gauche) reçoit le général Pau à Bulle. Le militaire français vient rendre visite à ses compatriotes internés en Gruyère. Un mois plus tard, en juillet 1917, Lucien Despond sera nommé exécuteur testamentaire de Victor Tissot. MGB CM-10-15-1381.  
© Charles Morel Musée gruérien

<sup>3</sup> MGB, CMB, 28.11.1924.

<sup>4</sup> MGB, CMB, 24.06.192



conservateur Henri Naef, titulaire d'un doctorat et employé à plein temps, reçoit en 1924 un traitement annuel de 4800 fr. Malgré ses demandes réitérées et les promesses du Conseil communal,<sup>5</sup> Lucien Despond n'obtiendra pas gain de cause sur ce point. La redevance communale ne sera abolie qu'en 1970.

Homme d'affaires avisé, Lucien Despond est attentif au taux de rémunération que la commune attribue au compte courant de plus de 300 000 fr. dont elle est débitrice envers la Fondation Tissot. Se référant aux taux supérieurs pratiqués par les banques, il intervient pour des adaptations qui améliorent les revenus de la Fondation.<sup>6</sup> A plusieurs reprises, il critique aussi la commune pour sa gestion des valeurs mobilières et des biens immobiliers de la Fondation.

Dès 1923, Lucien Despond prie le Conseil communal d'obtenir une exonération des impôts cantonaux qui pèsent lourd dans les comptes de la Fondation Tissot, au détriment de ses missions culturelles.<sup>7</sup> Il s'agit de faire reconnaître par l'Etat la vocation culturelle de la Fondation, et en particulier les services que rendent le musée et la bibliothèque sur le plan régional et cantonal. Là non plus, Lucien Despond n'est pas entendu. En conséquence, des années 1930 à la fin des années 1960, ces impôts cantonaux (et paroissiaux pour une petite part) coûtent entre 6000 et 8000 fr. par an alors que les achats pour les collections du musée oscillent entre 4000 et ... 205 fr. Ces charges fiscales atteindront 10 000 fr. dès 1969 et ne seront supprimées qu'en 1973.<sup>8</sup> La notion d'utilité publique du Musée gruérien et de la Bibliothèque n'a donc été reconnue par le canton qu'après plus d'un demi-siècle d'activité.

Si Lucien Despond est si attentif à la façon dont la commune de Bulle traite la Fondation Tissot, c'est que celle-ci, en dépit de l'importance du legs de son bienfaiteur, voit rapidement ses revenus baisser à cause des séquelles de la guerre qui rendent caduques des actions étrangères mais aussi à cause des frais récurrents de ses propriétés immobilières. Pour la commune, la Fondation doit adapter ses dépenses à ses seuls revenus. Lucien Despond rappelle à plusieurs reprises que Victor Tissot, dans son testament, demandait que les collectivités (commune, canton et Confédération) viennent en aide à son institution.<sup>9</sup> Aussi, ne pouvant compter sur ces soutiens et contrainte de s'adapter aux diminutions de ses revenus, la Fondation doit souvent prendre des mesures draconniennes. Tantôt le Conseil communal et la Commission décident de

<sup>5</sup> MGB, CMB, 11.12.1928, 24.12.1932, 21.03.1934, 01.04.1935, 16.12.1935, 06.02.1937, 27.06.1938, 16.01.1946, 29.04.1957, 04.03.1970; RA 1946, 1957.

<sup>6</sup> MGB, CMB, 16.01.1946.

<sup>7</sup> MGB, CMB, 17.12.1923, 19.05.1931.

<sup>8</sup> MGB, Comptes.

<sup>9</sup> MGB, CMB, 06.02.1937, 02.15.1938, 13.01.1940.

suspendre tout achat pour le Musée, tantôt ils demandent au conservateur de comprimer les dépenses de fonctionnement, pourtant très modiques. En 1938, par exemple, le salaire annuel d'Henri Naef est ramené de 5400 à 4700 fr.

Lucien Despond a consacré beaucoup de temps à la Fondation Tissot. Outre les séances de la Commission, dont 135 entre 1918 et 1923, il a fait de nombreux voyages à Paris pour régler des problèmes de la succession Tissot. Il renonce à percevoir les émoluments de ses prestations et demande qu'ils soient affectés à un but de la Fondation.<sup>10</sup> Il est le premier donateur du nouveau Musée gruérien en lui offrant une belle armoire de mariage. Aussi peut-on comprendre que, face au manque de soutien de la part du Conseil communal, Lucien Despond perde parfois patience. Il démissionne en 1938 et en 1946 mais, cédant aux sollicitations, reprend chaque fois la présidence et ses combats.<sup>11</sup> En souvenir de son ami Victor Tissot, jusqu'au bout, il assumera sa «patriotique mission».

<sup>10</sup> MGB, CMB, 14.03.1922.

<sup>11</sup> MGB, CMB, 02.05.1938, 16.04.1946.